Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260226-DELIB2026_1_02-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-1-02

Séance du 18 Février 2026

Date de convocation : 11 Février 2026

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**12**
Procuration :	**2**
Votants :	**14**

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le dix-huit février deux mil vingt-six.

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément.

Etaient absents : Mme CORLOSQUET Karine a donné procuration à Mme Marylène LAGADEC, Mme Camille BESSON a donné procuration à Mme SEGALEN Nathalie - Mme WIERZBICKI Carine - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : Mme Marylène LAGADEC

Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CLCL

Les fonds de concours permettent à un EPCI à fiscalité propre de financer ses communes membres pour la réalisation d'équipements propres.
Le conseil communautaire a adopté le 5 février 2025 le règlement des fonds de concours sur la période 2025-2026. Les critères d'attribution fixés sont en adéquation avec le projet de territoire adopté en séance le 10 novembre 2021.

Dans ce cadre, la commune de Plouider a sollicité un fonds de concours au titre du domaine proximité et attractivité, « projets visant à maintenir et à créer des services et activités de proximité sur le territoire » : **réalisation de logements à l'Espace Rencontres.**

Descriptif du projet :
Réalisation de 4 logements aux étages de l'Espace Rencontres aux loyers abordables.

Objectifs du projet :
Répondre à la demande de logements sur la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260226-DELIB2026_1_02-DE

Coût du projet (en €)	HT	TTC	Recettes (en €)	
Réhabilitation du bâtiment	659 351,25 €	791 221,50 €	État	250 000,00 €
			Région - BVEB	67 500,00 €
			FCTVA	108 160,00 €
			Département :	50 000,00 €
			TOTAL Financements publics	**475 660,00 €**
			Reste à charge de la commune :	315 561,50 €
TOTAL Dépenses :	**659 351,25 €**	**791 221,50 €**	**TOTAL Recettes :**	**791 221,50 €**

Limites du montant du fonds de concours	montant maxi avant plafonnement
Montant maxi du F. de concours CLCL = 20 % du montant du projet	158 244 €
Montant maxi du F. de concours CLCL = 50 % du reste à charge avant FDC	157 781 €

Coût du projet (en €)		TTC	Recettes (en €)	
Réhabilitation du bâtiment	659 351,25 €	791 221,50 €	État	250 000,00 €
			Région - BVEB	67 500,00 €
			FCTVA	108 160,00 €
			Département :	50 000,00 €
			EPCI (fonds de concours) :	50 000,00 €
			TOTAL Financements publics	505 775,00 €
			Loyers sur 10 ans	214 560,00 €
			Reste à charge de la commune	70 886,50 €
TOTAL Dépenses :	659 351,25 €	791 221,50 €	**TOTAL Recettes :**	**791 221,50**

Vu l'avis favorable de la commission finances le 16 Février 2026
Vu l'avis favorable du bureau communautaire le 8 décembre 2025 pour un montant de 50 000 euros,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :
- pour AUTORISER Monsieur le Maire à approuver l'attribution du fonds de concours de la CLCL de 50 000 € et accepter les conditions de versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE Monsieur le Maire à approuver l'attribution du fonds de concours de la CLCL de 50 000 € et accepter les conditions de versement.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire